

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 26 JANVIER 2024**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	05
Date de la convocation 22/01/2024	

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges ALLEMAND, premier adjoint.

Présents : Georges ALLEMAND, Amandine ARNAUD, Michel PONS, Joëlle IMBERT, Antoine LE MAGADURE
Absent excusé représenté : Robert PAUCHON
Absents excusés : Dorine TESSA, Vincent BUMAT

Amandine ARNAUD a été élue secrétaire.

Objet : Décisions sur les marchés pour l'opération MEANE de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Le conseil municipal,

Vu le deuxième tour de consultation pour la rénovation énergétique de deux bâtiments communaux lancé le 27 octobre 2023 en procédure adaptée pour sept lots ;

Vu l'ouverture des plis réalisée le 8 décembre 2023,

Vu le rapport d'analyse des offres dressé par le maître d'œuvre en date du 19 janvier 2024, établi à partir des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation, et après négociations avec les entreprises pressenties,

Considérant que le montant de l'offre pour le lot 8 « Photovoltaïque », est très significativement supérieur aux estimations du maître d'œuvre,

Considérant qu'après négociation du lot 1 « Gros œuvre », du lot 2 « Charpente-Couverture », du lot 4 « Isolation extérieure », du lot 5 « Cloisons-Faux-Plafonds », du lot 6 « Electricité » et du lot 7 « Plomberie-Chauffage-Ventilation », ces lots peuvent être attribués dans les conditions décrites au CCAP,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240126-DELIB012024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

DECIDE

- D'attribuer le marché de travaux du lot 1 « Gros œuvre » (tranche ferme + tranche optionnelle) à l'entreprise PMTP pour un montant de 41 873,58 € H.T., après négociation.

- D'attribuer le marché de travaux du lot 2 « Charpente-Couverture » (tranche ferme + tranche optionnelle) à l'entreprise DAUTREMER pour un montant de 214 063,55 € H.T., après négociation.
- D'attribuer le marché de travaux du lot 4 « Isolation extérieure » (tranche ferme + tranche optionnelle) à l'entreprise ALPES RENOV' pour un montant de 117 295,35 € H.T., après négociation.
- D'attribuer le marché de travaux du lot 5 « Cloisons-Faux-Plafonds » à l'entreprise M&R PLATRERIE pour un montant de 18 429,75 € H.T., après négociation.
- D'attribuer le marché de travaux du lot 6 « Electricité » à l'entreprise SARL RAMBAUD pour un montant de 26 573,63 € H.T., après négociation.
- D'attribuer le marché de travaux du lot 7 « Plomberie-Chauffage-Ventilation » à l'entreprise LEHMANN ET FILS pour un montant de 93 673,00 € H.T., après négociation.
- De déclarer infructueux le lot 8 « Photovoltaïque », dont l'offre a été jugée inacceptable car dépassant notablement le budget estimé.

D'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer les marchés de travaux des lots 1 « Gros œuvre », 2 « Charpente-Couverture », 4 « Isolation extérieure », 5 « Cloisons-Faux-Plafonds », 6 « Electricité » et 7 « Plomberie-Chauffage-Ventilation » et à émettre tout ou partie des ordres de service afférents aux tranches fermes et optionnelles de ces marchés selon modalités du CCAP.

Abstention : 0
 Ont voté contre : 0
 Ont voté pour : 5

Copie certifiée conforme
 Le Premier Adjoint, Georges ALLEMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240126-DELIB012024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024


